



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050596

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/03/2025 15H41 C:006272 I:41036
V/REF : 5930456
V/Email reçu le Lundi 24/03/2025 à 15H41

SELON DEVIS N° 5030009

REGIE CENTRALE IMMOBILIERE

**12, RUE ROGER SALENGRO
69700 GIVORS**

IMMEUBLE : E.FREMIET
214 RUE ANTOINE MICHAUD
38290 LA VERPILLIERE

Vaulx en Velin, le 26 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N214 MICHAUD - COMMUNS

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5030009 du 05/03/2025 d un montant de
622,36 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme C. THIEBAUD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

AFFICHAGE COUPURE D'EAU GENERALE CHAUDE DEPUIS LA CHAUFFERIE
PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LE CHAUFFAGISTE POUR LA COUPURE D'EAU
- VIDANGE DE L'INSTALLATION
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA PORTION FUYARDE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE TOUS LES JOINTS AU NIVEAU DES VANNES RETOUR
REMISE EN EAU
CONTROLE ETANCHEITE

NOTRE AFFICHAGE DU 26/03/2025
NOTRE INTERVENTION DU 01/04/2025

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 02/04/25 à 10H20 Mme C. THIEBAUD

EB LCOMPTER Email envoyé le 25/03/25 à 12H42 Mme C. THIEBAUD

CHANTIER PROGRAMME LE MARDI 01/04 DES 10H30 EN ACCORD AVEC IDEX SUITE
AFFICHAGE PREALABLE

EB LCOMPTER Email envoyé le 25/03/25 à 12H32 Mme C. THIEBAUD

MERCI DE NOUS COMMUNIQUE PAR RETOUR LES COORDONNES DE LA SOCIETE EN
CONTRAT POUR LES ACCES A LA CHAUFFERIE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050596

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	622,36	622,36
TOTAL H.T.			622,36
T.V.A. a 10,00%			62,23
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>684,59</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.